



## **Eolien en mer sur le Banc de Guérande :**

### **Acte 1 : une 1<sup>e</sup> prise de conscience : 7 novembre 2017**

« *Je préfère le réalisme et la sincérité à la mystification.* » Nicolas Hulot a annoncé, mardi 7 novembre 2017, à l'issue du conseil des ministres, qu'il serait « *difficile* » de tenir l'objectif de réduction de 75 % à 50 % de la part de l'électricité d'origine nucléaire à l'horizon 2025.

Voilà qui vient confirmer ce que nous affirmons depuis 2011 : l'énergie renouvelable éolienne, parce qu'intermittente, ne peut contribuer qu'à la marge à la production électrique centralisée française, sauf à générer d'énormes quantités de CO<sub>2</sub> comme c'est le cas en Allemagne, à dégrader et les paysages et la biodiversité !

### **Acte 2 de cette prise de conscience : 8 mars 2018**

1. La presse nationale et régionale a relayé le dernier rapport de la Commission de régulation de l'énergie CRE qui fait état du prix exorbitant des six premiers projets éoliens offshore français : au bas mot, 40,7 milliards sur 20 ans.
2. Le Gouvernement a déposé jeudi 8 mars 2018 au Sénat un amendement pour renégocier, voire annuler, les appels d'offres attribués en 2012 et 2014 sur ces six projets éoliens en mer dont celui dit de Saint-Nazaire (baisser le tarif de rachat obligatoire de ~210€/MWh à ~60€/MWh?)
3. Nicolas Hulot a donné une longue interview dans le Figaro vendredi 9 mars 2018, dans laquelle il déclare, à propos de ces 6 projets éoliens en mer : "*J'hérite d'une équation complexe. Disons-le, ces projets n'ont pas été bien « zonés », les résistances ont été peu prises en compte*".

DLM conteste depuis septembre 2011 le choix du Banc de Guérande, issu d'une procédure secrète et bâclée en 2010...Une localisation dont le Préfet et EDF-EN ont constamment refusé d'envisager une alternative, comme le compromis que nous avons proposé.

### **Acte 3 Question de Confiance :**

Cet amendement est introduit dans le cadre du projet de loi ESSOC, qui signifie « Loi pour un Etat au Service d'une Société de Confiance » : on ne saurait mieux dire ! Car comment faire confiance à un Etat qui veut faire payer aux citoyens, par la CSPE, des surcoûts de production, qui va à l'encontre de ses objectifs contre le changement climatique, et qui détruit l'environnement, la biodiversité, les paysages ?

Encore un petit effort de prise de conscience, et le Gouvernement pourrait annuler ces projets d'éoliennes en mer aux effets économiques et environnementaux dévastateurs pour une France déjà lourdement endettée : c'est une question de CONFIANCE !

Nota : Le Conseil d'Etat vient d'admettre la recevabilité de notre dernière requête, ce qui confirme le sérieux de notre démarche : nous attendons maintenant la décision au fond.  
L'avenir n'est pas encore écrit...

**Contact:** Alain Doré 06 80 20 38 40 [defensedelamer@gmail.com](mailto:defensedelamer@gmail.com)

[www.dlm-eoliennesenmer.net](http://www.dlm-eoliennesenmer.net)



Stop-aux-éoliennes-sur-le-banc-de-Guérande